

LA POLLUTION PLASTIQUE LIÉE AUX MÉGOTS DE CIGARETTE

La pollution plastique est un enjeu majeur pour notre planète, et une source importante de déchets plastiques provient des mégots de cigarette et des cigarettes électroniques.

En effet, chaque année, des milliards de mégots sont abandonnés dans la nature, contenant, en plus des métaux lourds et des produits chimiques toxiques, des filtres en plastique qui mettent des années à se dégrader, libérant des microplastiques dans l'environnement.

Ces microplastiques contaminent nos sols, nos eaux et mettent en danger les écosystèmes, la faune, la flore et notre santé.

Dans le cadre de la campagne « Juillet sans plastique », l'Info Tabac du Mois fait le point sur cette pollution plastique liée aux mégots de cigarette et aux cigarettes électroniques.

► Le filtre en question

Le plastique est le principal composant du filtre.

Le filtre d'une cigarette, est fabriqué à partir d'acétate de cellulose, une matière plastique obtenue par modification chimique de la cellulose. Les fibres sont traitées avec du dioxyde de titane (toxique), puis elles sont compactées fermement avec de la triacétine (plastifiant irritant) pour former le filtre.

Le papier qui couvre le filtre contient lui aussi de nombreuses substances chimiques. Une émulsion d'acétate de polyvinyle est utilisée comme colle pour fixer les fibres à l'enveloppe et pour sceller l'enveloppe.

Le filtre est un déchet toxique et représente une **pollution plastique majeure**.

Si le filtre n'est pas le seul polluant plastique retrouvé dans la nature, il s'agit d'un déchet massivement répandu selon un rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Ainsi plus de **4 500 milliards de mégots sont jetés par an dans le monde**. Par exemple, les mégots et filtres de cigarettes ne constituent pas moins de 40% des déchets de la mer Méditerranée.

Cette donnée est d'autant plus problématique que **le filtre**, contrairement à ce que le terme pourrait laisser entendre, **ne protège pas le consommateur des risques**. Le filtre ne correspond d'ailleurs pas à une mesure de santé publique mais relève de l'initiative des fabricants. Ces derniers l'ont introduit en réponse aux premières inquiétudes des consommateurs sur les risques potentiels du tabagisme sur leur santé.

L'info **TABAC** du MOIS

Cependant, loin de réduire les dangers de la consommation, le filtre conduit le fumeur à prendre de plus grandes bouffées, plus prolongées, l'exposant gravement à la toxicité et à l'addictivité du produit¹.

► La pollution engendrée par le mégot

Le mégot entre dans la catégorie des « déchets dangereux », selon le rapport d'étude sur les mégots, publié en 2017 par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris)², toxique pour l'homme et écotoxique pour l'environnement.

En effet, le filtre, devenu mégot quand la cigarette a été fumée, constitue un déchet nocif en raison de sa teneur en **arsenic** et **métaux lourds**, et de sa dégradation en **pollution microplastique**.³

De plus, l'acétate de cellulose des filtres ne se biodégrade pas. **Les filtres** restent ainsi dans l'environnement pendant de très longues périodes, **mettant entre 7 et 12 ans à se dégrader**. Ils constituent **le deuxième déchet plastique** le plus retrouvé au monde, polluant chaque année nos océans, nos fleuves, nos villes, nos trottoirs, nos parcs, nos sols et nos plages ⁴ et menaçant la biodiversité.

Des dommages supplémentaires sont causés à l'environnement par l'usage des cigarettes électroniques, en particulier à usage unique ou limité, et des produits du tabac chauffé. Ils génèrent également des émissions et des déchets toxiques (métaux lourds, cartouches en plastique, piles, batteries, puces électroniques, etc.). Par ailleurs ils aggravent considérablement les risques d'incendies. Nombre de ces produits sont fabriqués avec des matériaux non biodégradables et non recyclables qui peuvent nuire à l'environnement.

► Comment limiter cette pollution ?

Afin de limiter la pollution plastique due au tabac, les organisations de la société civile appellent à **une réglementation stricte et à l'interdiction totale des filtres** pour réduire l'impact écologique des déchets de cigarettes. Cette mesure est du reste en discussion dans le cadre des négociations sur un traité international visant à réduire la pollution plastique. Il s'agit de la seule solution efficace, les produits du tabac ne pouvant entrer dans le circuit d'une économie circulaire et les filtres biodégradables n'existant pas en conditions réelles.

Ces organisations environnementales et de santé soulignent **la responsabilité majeure de l'industrie du tabac dans la pollution liée à ses produits** et demandent que le principe pollueur payeur s'applique pleinement.

Elles encouragent également la sensibilisation du public avec **l'adoption de comportements responsables**, ainsi que la recherche de solutions alternatives plus respectueuses de l'environnement.

¹ <https://www.generationsanstabac.org/fr/actualites/plastique-filtre/>

² <https://www.ineris.fr/fr/etude-filieres-collecte-traitement-megots-cigarettes>

³ <https://www.earthday.org/tiny-but-deadly-cigarette-butts-are-the-most-commonly-polluted-plastic/>

⁴ <https://www.who.int/fr/news/item/31-05-2022-who-raises-alarm-on-tobacco-industry-environmental-impact>

L'info **TABAC** du MOIS

Elles incitent au développement des espaces sans tabac, contribuant à la réduction de la consommation des fumeurs et elles invitent ces derniers à arrêter de fumer le plus rapidement possible pour eux-mêmes et pour l'environnement.

Ainsi, **l'interdiction des filtres à cigarette s'inscrit dans une démarche de réduction des déchets et de lutte contre la pollution plastique**. Elle participe directement de la protection de la biodiversité, de la limitation de l'impact chimique et d'encouragements de comportements plus responsables pour préserver la planète.

Chaque petit geste compte pour réduire la pollution plastique liée au tabac.

En adoptant des comportements responsables, nous contribuons tous à préserver notre planète.

Vous êtes fumeur et vous souhaitez arrêter de fumer !

Mettez toutes les chances de votre côté, **faites-vous aider par un professionnel de santé de Joinville** et par les professionnels des centres ci-dessous :

- **Permanence locale Consultations jeunes consommateurs (CJC)**, aide aux jeunes et à leur entourage : 03 25 56 25 90
- **CSAPA** – Permanence de Joinville, accompagnement par une infirmière en tabacologie et/ou un addictologue : 03 25 56 25 90
- **Liste des professionnels de santé de la ville de Joinville**, [cliquez ici](#)

Et consultez **Tabac Info Service** au **39 89** et sur www.tabac-info-service.fr

©Ville Libre Sans Tabac – Juin 2025